06 72 09 69 52
hello@imi-executive-solutions.com
www.imi-executive-solutions.com

IMMOBILIER

Formation Parcours Alur 42 h – syndic de copropriété

Réf. 25b6b7e0-bcd2-4763-a638-bb497f67471c

Parcours complet de 42 heures pour les syndics et gestionnaires de copropriété, couvrant l'ensemble des compétences du métier.

Modalités disponibles

- Distanciel
  Durée: 42 h · 6 j · Formation à distance
  Lieu: À distance

Objectifs de la formation

- Appliquer les règles déontologiques et de non-discrimination dans la gestion locative
- Maîtriser la comptabilité et le budget de la copropriété
- Préparer et animer une assemblée générale de copropriétaires
- Piloter les travaux et gérer les conflits en copropriété
- Mettre en œuvre les dispositifs de rénovation énergétique et de prévention des impayés

Programme détaillé

01 Déontologie de l'immobilier (2 h)

- Les principes déontologiques applicables aux professionnels de l'immobilier
- Les obligations envers les clients et les copropriétaires
- Les situations à risque et les bonnes pratiques professionnelles

02 Non-discrimination à l'accès au logement (2 h)

- Le cadre juridique de la lutte contre les discriminations
- Les critères prohibés et les situations discriminatoires
- Les actions de prévention et de sensibilisation

03 LCB-FT et Tracfin pour l'immobilier (1 h 30)

- Les obligations de vigilance et de déclaration
- L'identification des opérations suspectes
- Les procédures de déclaration à Tracfin

04 RGPD pour l'immobilier – essentiel (1 h)

- Les principes de protection des données personnelles
- Les droits des personnes et les obligations du responsable de traitement
- Les bonnes pratiques de gestion des données en copropriété

05 La copropriété : fonctionnement et obligations (3 h)

- Le statut de la copropriété et les organes de décision
- Les rôles et responsabilités du syndic
- Les obligations légales et réglementaires du syndic

06 Gestion comptable et budgétaire de l'immeuble (3 h 30)

- Les comptes de la copropriété et leur présentation
- L'élaboration et le suivi du budget prévisionnel
- Les appels de fonds et la gestion de la trésorerie

07 Préparer et animer l'assemblée générale (3 h 30)

- La convocation et l'ordre du jour de l'assemblée générale
- Les règles de vote et de majorité
- L'animation de l'assemblée et la gestion des débats

08 Travaux en copropriété : marchés et responsabilité du syndic (5 h)

- La décision de réaliser des travaux et les autorisations nécessaires
- La consultation des entreprises et la passation des marchés
- Le suivi de l'exécution des travaux et la réception
- La responsabilité du syndic en matière de travaux

09 Gérer les conflits en copropriété (4 h)

- Les sources de conflits entre copropriétaires
- Les techniques de médiation et de résolution amiable
- Le recours aux voies contentieuses et le rôle du syndic

10 Rénovation énergétique en copropriété (5 h)

- Les enjeux de la rénovation énergétique en copropriété
- Les dispositifs d'aide et de financement
- Le pilotage d'un projet de rénovation énergétique
- Les obligations réglementaires en matière de performance énergétique

11 Finances de la copropriété : prévenir les impayés (11 h)

- Les causes et les conséquences des impayés de charges
- Les procédures de recouvrement amiable et contentieux
- Les mesures préventives et les outils de suivi
- La gestion des situations de surendettement et les dispositifs d'accompagnement

12 Cas pratiques et mise en situation (30 min)

- Analyse de situations concrètes rencontrées par les syndics
- Application des connaissances acquises à des cas réels
- Échanges sur les pratiques professionnelles

Compétences acquises

Déontologie et conformité

Appliquer les règles déontologiques, de non-discrimination et de protection des données dans l'exercice du métier de syndic.

Gestion comptable et budgétaire

Élaborer et suivre le budget de la copropriété, gérer les appels de fonds et la trésorerie.

Animation des instances

Préparer et animer les assemblées générales de copropriétaires dans le respect des règles de vote et de majorité.

Pilotage des travaux

Conduire les projets de travaux en copropriété, de la consultation des entreprises à la réception.

Gestion des conflits

Identifier les sources de conflits et mettre en œuvre des solutions de médiation et de résolution amiable.

Prévention des impayés

Mettre en place des procédures de recouvrement et des mesures préventives pour limiter les impayés de charges.

Public et prérequis

Public visé

Syndics de copropriété, Gestionnaires de copropriété, Professionnels de l'immobilier titulaires d'une carte professionnelle, Collaborateurs d'agences immobilières en charge de la gestion de copropriété

Prérequis

Être titulaire d'une carte professionnelle ou exercer sous l'autorité d'un titulaire (collaborateur, agent commercial).

Informations pratiques

Durée : 42 h

Délai d'accès : 25 jours après la validation de la commande

Tarif : sur devis. Contactez-nous pour obtenir un devis adapté à vos besoins.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formation à distance · Supports pédagogiques · Quiz d'évaluation en fin de formation · Attestation de formation remise à l'issue

Modalités d'évaluation

Quiz d'évaluation des acquis en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à accueillir et accompagner les personnes en situation de handicap. Notre référente handicap Lorène Travaux est disponible pour étudier avec vous les adaptations pédagogiques, techniques ou logistiques nécessaires avant toute inscription. Contactez-nous : hello@imi-executive-solutions.com ou 06 72 09 69 52.

Votre conseiller en formation

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet de formation.

Téléphone : 06 72 09 69 52
E-mail : hello@imi-executive-solutions.com

Organisme de formation

IMI Executive Solutions (IT MANAGEMENT INSTITUTE), 417 rue Saint-Yves, 56580 Crédin. SIRET 98459231100018.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 56 10296 56 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Certification Qualiopi : certificat n° 24FOR01684.1 délivré par QUALITIA Certification, valable du 20/08/2024 au 19/08/2027, au titre des actions de formation, des bilans de compétences et des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

Fiche de la formation : https://www.imi-executive-solutions.com/formation/immobilier/parcours-alur-42-h-syndic-de-copropriete

Programme généré le 20/11/2026.